

Soufflet Agriculture vous propose une formation à distance pour le renouvellement de votre certiphyto.

RAPPEL

- Il est obligatoire depuis le 25 novembre 2015 pour les personnes ayant toute activité professionnelle incluant l'utilisation, la distribution, le conseil ou la vente de produits phyto-pharmaceutiques.
- Il est renouvelable tous les 5 ans
- La formation doit être réalisée entre 3 à 9 mois avant la date d'échéance du certificat en cours

DÉTAILS DE LA FORMATION

- Formation à distance que pour le renouvellement de DENSA
- 1 journée de formation de 7h incluant 1h de démarche auprès des services publics
- 150 € HT non pris en charge par VIVEA

DISPONIBLES SUR

